



Assemblée générale

AG/PAL/1055

Département de l'information • Service des informations et des accreditations • New York

RÉUNI POUR LE 40^e ANNIVERSAIRE DE L'OCCUPATION ISRAËLIENNE, LE COMITÉ DES PALESTINIENS SOULIGNE LA GRAVITÉ DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET HUMANITAIRE DANS LES TERRITOIRES

C'est un constat particulièrement préoccupant qui s'est dégagé aujourd'hui de la séance spéciale organisée par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'occasion du quarantième anniversaire de l'occupation par Israël du Territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. Cette occupation a débuté au terme de la guerre des « Six Jours », qui opposait Israël à la coalition formée par l'Égypte, la Jordanie, la Syrie et l'Iraq.

Préoccupé par la situation économique et humanitaire désastreuse qui règne en Cisjordanie et en particulier dans la bande de Gaza, où le taux de chômage atteint désormais 44%, le Rapporteur du Comité, Victor Camilleri (Malte) a estimé que cette occupation était la cause profonde du conflit israélo-palestinien. Son Président, Paul Badji (Sénégal), a pour sa part expliqué qu'à ce jour, le Territoire palestinien occupé était « parsemé de colonies de peuplement et hérissé de murs, de clôtures et de postes de contrôle qui entravent la liberté de mouvement des civils et portent atteinte à leur dignité ».

Indiquant que le nombre de colons israéliens installés en Cisjordanie et à Jérusalem-Est dépassait maintenant le nombre de 468 000, le Président a souligné que 3 000 logements de plus, destinés à accueillir 12 000 nouveaux arrivants, étaient en construction. En outre, l'édification du mur de séparation, qui se poursuit contre l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, a permis à Israël d'annexer 228,2 kilomètres carrés de terres cisjordanienues, isolant ainsi Jérusalem-Est, et donc plus de 230 000 Palestiniens, du reste de la Cisjordanie.

La construction du mur et l'expansion des colonies telle que prévue placeraient ainsi environ 45,5% du Territoire palestinien occupé sous contrôle israélien, a prévenu le Président. Ces données ont été corroborées par Gregory Khalil, Conseiller juridique du Groupe d'appui aux négociations à Ramallah, dans un exposé au cours duquel il a montré, en s'appuyant sur des cartes, l'émiettement du Territoire palestinien sous l'effet conjugué de ces deux phénomènes.

Venu présenter le rapport publié il y a quelques jours par Amnesty international, « Enduring occupation: Palestinians under siege in the West Bank », Yvonne Terlingen a ensuite expliqué comment l'occupation israélienne s'était accompagnée de violations systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire, que le droit d'Israël à la légitime défense ne peut suffire à justifier.

Pour sa part, Ingrid Jaradat Gassner, Directrice du Comité exécutif du Centre de ressources pour les droits des résidents et réfugiés de Palestine (BADIL), a remis en cause l'idée selon laquelle le conflit israélo-palestinien trouverait sa source dans l'occupation du Territoire palestinien depuis 1967. Le problème, a-t-elle estimé, remonte à l'exode palestinien de 1948. La question fondamentale, trop souvent négligée, du droit au retour des réfugiés, devrait, selon Mme Jaradat Gassner, être prise en considération dans les futures négociations de paix. Elle a jugé que ce serait d'autant plus pertinent alors que l'on marquera l'an prochain le soixantième anniversaire du conflit arabo-israélien.

Solidaires des Palestiniens et de leur désir d'autodétermination et d'indépendance, les délégations ont dans l'ensemble demandé la reprise dans les meilleurs délais des négociations de paix sous l'égide des Nations Unies et sur la base de la Feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient, de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Qualifiant d'inadmissible l'acquisition de terres par la force, la délégation du Mexique s'est pour cette raison opposée au principe « terre contre paix » qui, en dépit de son intérêt, ne repose pas selon lui sur une base juridique véritable. Son représentant a ajouté qu'aucune cause ne saurait cependant justifier le terrorisme.

Yonatan Shapira, ancien pilote des forces aériennes d'Israël et membre des « Combattants pour la paix », a déclaré en fin de journée aux participants qu'il faudrait renoncer à l'espoir selon lequel son gouvernement finirait par comprendre qu'il se trompe en poursuivant son occupation, exigeant que des sanctions soient prises contre celui-ci pour le forcer à remplir ses obligations. Concluant la réunion, l'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, Riyad Mansour, a émis l'espoir que les participants à cette séance ne se retrouveraient pas pour le quarante-cinquième ou le cinquantième anniversaire de l'occupation par Israël du Territoire palestinien occupé.

Outre celle déjà citée, les délégations des États Membres suivants ont pris la parole: Cuba, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Maroc, Égypte, Turquie, Malaisie, Afrique du Sud, Brésil, Indonésie, Tunisie, Bangladesh, Sri Lanka. L'Observateur permanent de l'Union africaine a également pris la parole, ainsi que les intervenants suivants: Mona El-Farra, Directrice des projets de Gaza, de l'Alliance des enfants du Moyen-Orient dans la bande de Gaza; et Eitan Diamond, Chercheur au Centre israélien d'information pour les droits de l'homme dans les territoires occupés.

SÉANCE SPÉCIALE À L'OCCASION DU QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'OCCUPATION PAR ISRAËL DU TERRITOIRE PALESTINIEN, Y COMPRIS JÉRUSALEM-EST

Déclarations

M. PAUL BADJI (Sénégal), Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déclaré qu'il était réellement consternant que l'occupation du Territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, se poursuive depuis 40 ans. Depuis 1967, Israël a profondément modifié le paysage palestinien, créant des « états de fait sur le terrain » sous la forme d'un réseau complexe d'implantations israéliennes et d'un mur de séparation traversant la Cisjordanie et encerclant Jérusalem-Est. Des terres palestiniennes ont été confisquées et morcelées de sorte que les Palestiniens se sont retrouvés compartimentés et que la perspective d'un futur État palestinien qui soit d'un seul tenant ne cesse de s'éloigner, a ajouté le Président.

Aujourd'hui, le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est réduit à un espace limité, parsemé d'implantations et hérissé de murs, de clôtures et de postes de contrôle qui sont autant d'obstacles et d'atteintes à la dignité, a déploré Paul Badji. Il a indiqué que la population des colonies de peuplement croissait au rythme d'environ 5,5% par an, contre seulement 1,8% de croissance annuelle pour la population israélienne, tandis que le nombre de colons installés en Cisjordanie et à Jérusalem-Est dépasse aujourd'hui 468 000 personnes. Trois mille logements sont actuellement en construction, de quoi accueillir 12 000 personnes supplémentaires, a poursuivi le Président, qui a fait remarquer que l'une des conséquences du désengagement de Gaza en 2005 avait été le transfert de colons de Gaza vers les implantations de la Cisjordanie.

Rappelant qu'en 2002, Israël avait décidé de construire un mur de séparation, officiellement pour des raisons de sécurité, le Président du Comité a déclaré que la Cour internationale de Justice (CIJ) avait réaffirmé le caractère illégal de ce mur. Son tracé, révisé en avril 2006, resserre encore l'emprise d'Israël sur les terres palestiniennes, où vivent 370 000 colons. En outre, la construction du mur a permis à Israël d'annexer 228,2 kilomètres carrés de terres cisjordanienues, isolant Jérusalem-Est, et donc plus de 230 000

Palestiniens, du reste de la Cisjordanie. La construction du mur et l'expansion des colonies telle qu'elle est prévue placeraient environ 45,5% du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sous contrôle israélien, a prévenu M. Badji.

L'occupation israélienne est administrée par un système complexe de politiques et de pratiques qui touche tous les aspects de la vie quotidienne des Palestiniens et qui a morcelé leurs terres. L'un des aspects les plus alarmants, a relevé le Président du Comité, est le système de postes de contrôle et de points de passage, qui limite considérablement la liberté de mouvement des Palestiniens et oblige les personnes dont l'état de santé nécessite un traitement médical et des femmes sur le point d'accoucher à attendre de longues heures avant d'être autorisées à passer.

M. Badji a expliqué que l'occupation israélienne amenait des milliers de Palestiniens à faire acte de résistance, ce qui leur vaut d'être arrêtés et emprisonnés. Aujourd'hui, 10 400 Palestiniens, dont 40 membres du Gouvernement palestinien, restent emprisonnés dans 26 prisons et centres de détention israéliens, en violation de la quatrième Convention de Genève. En outre, a poursuivi M. Badji, il y a actuellement 4,4 millions de réfugiés palestiniens auprès de l'UNRWA, dont le tiers habite encore dans des camps. Le Comité, a déclaré M. Badji, qui a rappelé à Israël que ses activités d'implantation, l'annexion de Jérusalem-Est, la construction du mur étaient contraires au droit international, exhorte le Gouvernement israélien à libérer immédiatement et sans conditions tous les détenus palestiniens.

Déplorant les incidents qui ont touché des écoles, des hôpitaux, des marchés et des infrastructures, Paul Badji a rappelé qu'en 2006, le taux de chômage était de 34% sur l'ensemble du Territoire palestinien occupé et de 44% dans la bande de Gaza et que près de deux millions de Palestiniens, soit 50% de la population, étaient incapables de subvenir à leurs propres besoins alimentaires. Cette situation économique et humanitaire désastreuse n'a été qu'aggravée par le non-versement par Israël des recettes fiscales à l'Autorité palestinienne, a affirmé M. Badji. Elle ne fait aussi, a-t-il dit, que renforcer le sentiment de haine et de détresse parmi les Palestiniens, qui perdent progressivement tout espoir. Le Comité, par la voix de son Président, a donc appelé de nouveau à des négociations réelles pour aboutir à un règlement prévoyant deux États, conformément à la Feuille de route du Quatuor et aux résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité. Concluant, M. Badji a engagé Israël à répondre à l'appel urgent de la communauté internationale en mettant fin à l'occupation du Territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est.

S'exprimant au nom du Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. VICTOR CAMILLERI (Malte), Rapporteur du Comité, a rappelé que cette semaine marquait le quarantième anniversaire de l'occupation par Israël du Territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. Après la fin des hostilités de juin 1967, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 242, a souligné, entre autres, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre et affirmé la nécessité du retrait d'Israël des territoires occupés lors du conflit, ainsi que le droit de chaque État de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Cette résolution, et bien d'autres qui ont été adoptées depuis, n'est toujours pas appliquée, a fait observer le Rapporteur. L'occupation militaire du Territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, continue encore à ce jour, a-t-il ajouté.

Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a réaffirmé que l'occupation du Territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, était la cause profonde du conflit entre Israël et la Palestine. Cette occupation empêche le peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, à savoir son droit à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté, ainsi que son droit au retour dans les propriétés dont il a été dépossédé, a déclaré M. Camilleri, qui a souligné qu'une paix globale, juste et durable dans la région resterait hors d'atteinte tant que les droits nationaux du peuple palestinien n'auraient pas été réalisés.

Il a poursuivi en expliquant que ces quatre décennies d'occupation avaient apporté misère et spoliations au peuple palestinien. Cette occupation se caractérise par un mépris complet du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que des résolutions des Nations Unies. Pendant 40 ans, Israël, puissance occupante, s'est employé à modifier le Territoire palestinien, provoquant dans la

région une escalade de la violence que la communauté internationale déplore et condamne sans équivoque, a-t-il souligné.

Le Rapporteur du Comité a rappelé à Israël, puissance occupante, qu'il est tenu de s'acquitter des obligations en vertu du droit international et de respecter sans réserve les Conventions de Genève, ainsi que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur l'édification du mur de séparation. M. Camilleri a également demandé à Israël de cesser et d'annuler toutes les actions illégales menées dans le Territoire palestinien qu'il occupe depuis 1967.

Il a ensuite noté avec le plus grand regret qu'à ce jour, l'engagement de la communauté internationale n'avait pas mis fin à l'occupation. Rappelant qu'il incombait au Conseil de sécurité de faire en sorte que ses propres résolutions soient appliquées rapidement et intégralement, le Rapporteur l'a donc engagé à prendre des mesures pour protéger la population civile, mettre fin aux hostilités et guider les parties, avec la participation active du Quatuor et des acteurs régionaux, vers un règlement négocié qui mettra fin à l'occupation et débouchera sur un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine, a lu devant le Comité un message de Mahmoud Abbas, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne. Le Président Abbas a rappelé les 40 années d'oppression subie par le peuple palestinien, qui continue de vivre en exil, souvent dans les camps de réfugiés datant de 1948, ou sous l'occupation d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Les nombreux efforts accomplis au cours des 40 dernières années et les résolutions innombrables des Nations Unies n'ont ni contribué à mettre un terme à ces souffrances ni à réaliser les droits du peuple palestinien, dit-il dans son message, principalement à cause du non-respect par Israël du droit international. Il a dénoncé l'impunité flagrante dont jouit cet État qui commet pourtant, à ses yeux, des violations graves des droits de l'homme et des crimes de guerre. M. Abbas a constaté que l'inaptitude de la communauté internationale à prendre des mesures visant à faire pression sur Israël pour respecter le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU n'a fait qu'encourager Israël à persister dans ses actions en toute impunité et à poursuivre ses objectifs illégitimes.

Depuis 1967, a poursuivi le Président de l'Autorité palestinienne dans son message, la puissance occupante a continué sa campagne de colonisation à travers les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé, afin d'annexer illégalement *de facto* des terres. Depuis quatre décennies maintenant, a-t-il relevé, Israël n'a cessé de confisquer la terre palestinienne et de détruire les biens des Palestiniens pour édifier les colonies illégales où se sont installés des centaines de milliers de colons israéliens en violation de la quatrième Convention de Genève et de son Protocole additionnel I. M. Abbas a rappelé que les principaux organes de l'ONU avaient explicitement affirmé l'illégalité de ces colonies et demandé leur démantèlement. Il a aussi dénoncé l'intensité de la colonisation autour de Jérusalem-Est, qui est le cœur du Territoire palestinien, notant l'objectif de judaïsation de la ville par Israël.

Dans son message, le Président Abbas a également constaté l'escalade de la campagne de colonisation avec la construction illégale du mur de séparation dans les territoires palestiniens occupés, rappelant l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice rendu le 9 juillet 2004, qui a déclaré la construction de ce mur illégale et demandé sa destruction. Il a aussi déploré la mise en place par Israël d'un réseau routier discriminatoire et d'un système de permis, avec plus de 500 points de contrôle dans les territoires palestiniens occupés. Ces mesures et pratiques illégales ont de graves conséquences sur la composition démographique et la nature de ces territoires, a-t-il fait remarquer. Pendant toutes ces années, selon le Président Abbas, Israël n'a jamais cessé sa campagne militaire brutale contre les civils palestiniens, tuant des milliers de personnes, en blessant des centaines de milliers, détruisant leurs biens, emprisonnant et torturant des milliers de civils palestiniens et restreignant leurs déplacements. Les actions d'Israël ont des conséquences catastrophiques à long terme, comme l'appauvrissement de la bande de Gaza, a ajouté M. Abbas dans son message.

Le Président Abbas a également rappelé l'engagement des Palestiniens dans le processus de paix, pendant qu'Israël évitait de faire des efforts en ce sens. Aujourd'hui, la situation est intenable, a-t-il affirmé. Il ne peut y avoir de solution militaire au conflit israélo-palestinien, a-t-il insisté, précisant que seule une paix basée sur le droit international peut durer. Une paix complète, qui passe par la solution de deux États vivant côte-à-côte dans la paix et la sécurité sur la base des frontières de 1967, est notre but ultime, a-t-il déclaré. Mais cela est impossible tant que se poursuivent l'occupation et la colonisation. Le Président Abbas a considéré que la communauté internationale doit, de façon urgente, prendre des mesures pour qu'Israël soit responsable de ses actions et qu'il soit mis fin à l'impunité. Les Nations Unies elles-mêmes ont une responsabilité permanente sur la question de la Palestine, a-t-il estimé, rappelant que les États Membres doivent continuer leurs efforts collectifs par le biais des organes et institutions de l'ONU, avec les instruments juridiques internationaux à leur disposition.

Pour l'Observateur de la Palestine, il faut aussi envisager des mesures pratiques comme la possibilité de sanctions, pour contraindre Israël à respecter les résolutions de l'ONU pertinentes, ainsi que ses obligations aux termes de la quatrième Convention de Genève et l'avis de la CIJ. Il faut aussi qu'Israël reconnaisse sa responsabilité dans le fléau subi par les réfugiés palestiniens qui sont actuellement plus de 4,5 millions, et se prononce en faveur de leur droit de retour. Du côté palestinien, nous avons entrepris des efforts pour améliorer la situation sur le terrain et respecter le cessez-le-feu dans la bande de Gaza, a fait remarquer M. Abbas, mais Israël doit aussi respecter cet engagement et l'étendre à la Cisjordanie. Toutes les parties concernées, y compris le Quatuor, devraient saisir l'occasion pour reprendre le processus de paix afin d'atteindre une paix juste, durable et globale. En conclusion de son message, le Président Abbas a exprimé sa reconnaissance pour la solidarité dont a fait preuve la communauté internationale à l'égard du peuple palestinien au fil des décennies. Ce soutien politique, moral, financier et humanitaire a été vital pour son peuple. Il a aussi remercié les Nations Unies pour leur aide et leur soutien au peuple palestinien, par le biais de ces différents organes chargés de la question de la Palestine.

M. RODRIGO MALMIERCA DIAZ (Cuba), au nom du Mouvement des pays non alignés, a fait lecture d'un message envoyé par le Ministre cubain des affaires étrangères de Cuba. Il a parlé de l'occupation illégale d'Israël qui a empêché le plein exercice par le peuple palestinien de son droit à un État indépendant. Le Mouvement des pays non alignés a toujours maintenu une position soutenant le peuple palestinien et condamnant les violations massives du droit international par Israël, a-t-il rappelé. Le Ministre a aussi évoqué le Sommet des pays non alignés qui s'est tenu à La Havane en septembre 2006 et qui a abouti à l'adoption d'une déclaration importante sur la situation qui persiste dans les territoires palestiniens occupés et les effets de l'occupation militaire israélienne depuis 1967. La déclaration exprime la préoccupation profonde de pays non alignés concernant la situation dans laquelle se trouve le peuple palestinien et condamne le massacre de civils palestiniens ainsi que les souffrances qui leur sont infligées par l'utilisation de la force, notamment les exécutions extrajudiciaires, les expropriations de terres et de biens. Les pays non alignés ont aussi condamné Israël en raison de l'isolement imposé à la bande de Gaza, à cause de la construction d'un mur, au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice concernant le mur de séparation.

Le 20 mars dernier, le bureau de coordination du NAM a fait une déclaration par laquelle il s'est félicité de la création d'un gouvernement d'unité nationale, signal positif d'unité du peuple palestinien. Le NAM estime qu'il existe une occasion de reprendre le processus de paix et demande à la communauté internationale d'assumer sa responsabilité en la matière, rappelant l'Initiative de paix arabe et l'initiative de « terre contre paix » qui ont été proposées. Cuba souhaite la recherche d'une paix globale et durable, afin de garantir au peuple palestinien sa souveraineté sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale, a enfin indiqué le représentant.

S'exprimant au nom de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), M. MUNIR AKRAM (Pakistan) a rappelé que Jérusalem était un lieu sacré pour les musulmans et qu'en dépit des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, cette ville sainte était toujours occupée. En outre, des chantiers de fouilles sapent les fondations des monuments, a regretté le représentant. Demandant par ailleurs à Israël de mettre un terme aux colonies de peuplement, il a estimé que la paix au Moyen-Orient ne serait possible que par le retrait des forces israéliennes de tous les territoires palestiniens occupés.

et l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans des frontières légitimes. La tâche la plus urgente consiste cependant à mettre fin à la répression et à la violence dans la bande de Gaza, a affirmé le représentant, qui a également demandé à Israël de libérer les centaines de Palestiniens détenus, y compris les ministres et membres du Gouvernement actuellement détenus. L'OCI a souligné que la vision des deux États devait s'appuyer sur la Feuille de route du Quatuor, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe. Il s'est à cet égard félicité de la reprise de cette Initiative, sous les auspices du Président du Pakistan, Pervez Musharraf. Alors que nous marquons aujourd'hui le 40^e anniversaire de l'occupation de Jérusalem-Est, le représentant a souhaité exprimer la solidarité de l'OCI au peuple palestinien et aux efforts qu'il déploie pour réaliser son autodétermination.

M. EL MOSTAFA SAHEL (Maroc), s'exprimant au nom du Groupe arabe, a considéré que cette réunion n'était pas seulement une cérémonie pour exprimer la solidarité avec le peuple palestinien, mais une occasion de réveiller les consciences pour trouver une solution au conflit israélo-palestinien. La question de Palestine n'a toujours pas trouvé de solution malgré tous les efforts déployés, a-t-il regretté, et la pression continue aux plans politique et sécuritaire. La communauté internationale et l'ONU ont toujours exprimé le refus de l'usage de la force pour résoudre l'occupation de la Palestine par Israël. Jusqu'à ce jour, les colonies palestiniennes connaissent une destruction presque totale du fait de la puissance occupante. L'occupation par Israël des territoires palestiniens ne cesse d'accroître la souffrance des Palestiniens, qui subissent notamment des confiscations arbitraires et de fortes restrictions de déplacements, en plus de la clôture qui est imposée. Ces conditions, a-t-il ajouté, modifient l'aspect démographique des territoires palestiniens occupés. Il a dénoncé la construction du mur de séparation et invité Israël à respecter l'avis de la Cour internationale de Justice ainsi que toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Il a aussi demandé à Israël d'éliminer les restrictions aux déplacements, notamment à Jérusalem-Est.

Israël n'a cessé de construire des colonies dans les territoires palestiniens occupés et tente de judaïser la ville de Jérusalem, a poursuivi le représentant, rappelant les résolutions qui demandent à Israël de cesser l'occupation à Jérusalem-Est et a dénoncé les fouilles aux abords de monuments sacrés. Le représentant a rappelé qu'il n'y a pas d'autre option que celle de mener des négociations politiques fondées sur le respect mutuel, tenant compte de la situation actuelle, pour parvenir à un règlement acceptable pour tous. Il a appelé à reprendre les négociations, malgré les échecs successifs liés aux pratiques israéliennes qui ont fait avorter toutes les initiatives en faveur de la paix. L'occupation des territoires palestiniens est la cause principale du conflit, a-t-il souligné. C'est pourquoi, il est urgent de trouver une solution basée sur l'existence de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, dans les frontières d'avant 1967.

Le représentant a aussi considéré que les pratiques d'Israël constituent une menace à la paix et à la sécurité dans la région. Sa délégation souligne que la Syrie doit reprendre le Golan syrien occupé. Le Groupe arabe, a-t-il poursuivi, a aussi exprimé sa solidarité totale avec le peuple libanais, soutenant les efforts du Gouvernement du Liban pour étendre son autorité sur tout le territoire libanais. Israël doit cesser de porter atteinte à la souveraineté du Liban, fournir les cartes concernant les milliers de mines déposées au Sud-Liban, et libérer tous les prisonniers libanais détenus en Israël. Il faut trouver, dans la région, une solution coordonnée et intégrée respectant les principes humanitaires, a-t-il ajouté. À cet égard, l'Initiative de paix arabe de Beyrouth de 2002 représente une base. L'histoire a prouvé qu'une solution militaire ne peut prévaloir. La partie arabe a prouvé qu'elle œuvre en faveur d'une paix juste et durable, a insisté le représentant, appelant le Conseil de sécurité et la communauté internationale à mettre fin à une tragédie qui a trop duré.

M. MAGDED A. ABDELAZIZ (Égypte) a saisi l'occasion de ce quarantième anniversaire pour réaffirmer la volonté de son gouvernement d'appuyer les efforts du peuple palestinien pour réaliser son autodétermination et parvenir à la création d'un État palestinien coexistant en paix avec son voisin israélien. La solution à la question palestinienne doit être trouvée avec l'aide de la communauté internationale, qui doit reprendre les négociations aussi vite que possible, dans le cadre de l'Initiative de paix arabe. Celle-ci, a rappelé le représentant, vise le retrait intégral de la présence israélienne des territoires arabes occupés de Palestine, de Syrie et du Liban pour revenir aux frontières en vigueur de 1967. C'est là la condition pour résoudre le problème des réfugiés palestiniens et l'établissement d'un État

palestinien indépendant et viable, a-t-il estimé. Dans cette perspective, la communauté internationale et le Comité doivent travailler ensemble pour veiller à ce qu'Israël mette fin à tous les actes illégaux contre le peuple palestinien, en particulier ses attaques contre des civils, ses violations systématiques des droits de l'homme, du droit international humanitaire et des droits inaliénables du peuple palestinien, a préconisé le représentant. Son gouvernement a réitéré la nécessité de mettre fin à la crise en s'appuyant sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que sur le principe « terres contre paix » et les efforts des Nations Unies et du Quatuor.

Mme LILA HANITRA RATSIFANDRIHAMANANA, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès des Nations Unies, a déclaré que les 40 ans d'occupation par Israël du Territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, avaient malheureusement témoigné de l'échec de la communauté internationale à faire régner l'ordre et la justice dans la région. Elle a réitéré la ferme adhésion de l'Union africaine à toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU, à l'Initiative arabe de paix et à la Feuille de route du Quatuor. En outre, à l'heure où l'on parle de dialogue entre les civilisations, face à de nouveaux défis qui menacent l'humanité, tels que le réchauffement de la planète ou la pandémie de sida, la construction du mur de séparation par Israël porte à son summum le clivage entre deux peuples, a-t-elle déploré. Malgré l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, ce mur de la discorde persiste, transformant le Territoire palestinien en « une immense prison virtuelle à ciel ouvert ». La représentante a précisé que l'Union africaine n'a pas cessé de dénoncer toutes formes de répression, d'agression et d'injustice, à travers ses résolutions et décisions pertinentes.

L'Union africaine a lancé un appel solennel au Gouvernement israélien, pour cesser le blocus financier et accepter le transfert de revenus légitimes au peuple palestinien; un appel solennel au Conseil de sécurité pour qu'il trouve des mesures pratiques pouvant amener le Gouvernement israélien à se conformer à ses résolutions; et un appel solennel à toute la communauté internationale pour la conjugaison des efforts en vue de l'avènement de deux États vivant côte à côte et en harmonie. Pour conclure, Mme Ratsifandrihamanana a formé le vœu que les prochaines réunions du Comité ne se visent pas à commémorer une autre année d'occupation, mais à accueillir la libération tant attendue du peuple palestinien.

M. KERIM URAS (Turquie) a déclaré que les dures réalités du Moyen-Orient rappellent à la communauté internationale le rôle central de la question de la Palestine pour la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. Malheureusement, les Palestiniens continuent à souffrir depuis des décennies. Mais, a encouragé le représentant, nous ne pouvons nous permettre ni pessimisme ni inertie. La communauté internationale a donc une obligation morale et humanitaire de contribuer à la recherche d'une solution juste pour le peuple palestinien. Elle doit aider Palestiniens et Israéliens à générer un changement dans leur manière de penser et dans les politiques qu'ils mettent en œuvre à l'encontre de l'autre partie. En effet, une approche constructive pour initier les négociations sur le statut final changerait l'état psychologique actuel et encouragerait le changement souhaité.

À cet égard, a estimé le représentant, l'Initiative de paix arabe est une occasion neuve et un cadre adéquat pour revitaliser des négociations substantielles. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour faciliter les mesures de rétablissement de la confiance, atténuer les tensions et recréer un environnement favorable à un lancement rapide des négociations. D'abord et avant tout, il faut, pour rétablir la sécurité sur le terrain et améliorer les conditions de vie des Palestiniens, alléger les restrictions à la liberté de mouvement et d'accès des Palestiniens, rétablir le cessez-le-feu à Gaza et l'élargir à la Cisjordanie. Israël doit cesser ses implantations de colonies et transférer les revenus fiscaux et douaniers dus à l'Autorité palestinienne. Il est tout aussi essentiel de préserver la compréhension et l'unité parmi les factions palestiniennes et d'appuyer le Gouvernement d'unité nationale dans ses efforts visant à rétablir l'ordre public.

Ce Gouvernement doit, pour sa part, créer les conditions nécessaires pour offrir à son propre peuple les avantages concrets de la réconciliation nationale. Il doit adhérer aux principes du Quatuor et intensifier les efforts pour obtenir la libération du soldat israélien. Dans le même temps, la communauté internationale doit réitérer sa position ferme contre la violence et tous les actes de terreur d'où qu'ils

viennent. Ayant la confiance des Palestiniens comme des Israéliens, la Turquie jouit d'une position unique pour compléter et faciliter les efforts visant un règlement juste, final et global de la question palestinienne, a conclu le représentant.

M. HAMIDON ALI (Malaisie) a rappelé que, quarante ans après le début de l'occupation israélienne, les choses n'avaient pas changé dans les territoires palestiniens. Il a rappelé qu'Israël, la puissance occupante, continuait de faire la sourde oreille aux mises en garde de la communauté internationale, de ne pas respecter les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, d'étendre ses colonies de peuplement, de poursuivre la construction d'un mur de séparation, d'employer la violence contre les civils palestiniens. Le représentant a déclaré qu'on aurait peine à imaginer les conséquences de l'occupation dans les cœurs et les esprits de la prochaine génération de Palestiniens. Il a déclaré qu'il était inconcevable et honteux d'avoir à expliquer à la génération actuelle, ou à la suivante, pourquoi le reste du monde pouvait jouir de la liberté de vivre dans son pays, et pas le peuple palestinien. La raison tient, selon lui, à un manque d'engagement et de volonté politiques pour obliger la puissance occupante à se conformer aux dispositions des résolutions pertinentes. La Malaisie a affirmé qu'Israël devait retourner à la table des négociations et mettre en œuvre la Feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient. Dans l'immédiat, Israël doit cesser d'étrangler l'économie palestinienne, en transférant les recettes douanières et fiscales qui reviennent légitimement à l'Autorité palestinienne, a souligné M. Ali. Les Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent, de leur côté, assumer leurs responsabilités en contraignant Israël à respecter le droit international et à mettre fin à l'occupation, a conclu le représentant.

M. DUMISANI SHADRACK KUMALO (Afrique du Sud) a constaté que les pratiques israéliennes, comme le blocus financier, la construction du mur de séparation et les restrictions de déplacement imposées au peuple palestinien soulignent que celui-ci n'a toujours pas d'État. L'Afrique du Sud a accueilli la réunion africaine des Nations Unies sur la question de la Palestine, à Pretoria en mai dernier, a-t-il rappelé. Le Document final adopté à cette réunion conclut que la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, les violations systématiques des droits de l'homme et les pratiques discriminatoires des forces d'occupation d'Israël à l'encontre du peuple palestinien constituent des crimes de guerre au sens de la quatrième Convention de Genève et du Protocole additionnel I. Les participants ont fermement dénoncé le recours discriminatoire et disproportionné à des opérations militaires par Israël dans les territoires palestiniens occupés. À cet égard, ils ont appelé Israël à respecter ses obligations en termes de droit international.

Les Nations Unies sont chargées de trouver une solution à la situation qui dure depuis 1967 et il est temps que l'ONU accepte le fait qu'Israël continue de rejeter les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, a poursuivi le représentant. La responsabilité de la résolution du conflit israélo-palestinien est récemment passée au Quatuor, a-t-il constaté, regrettant que les pays de la région soient exclus de ce processus. Peut-être l'heure est-elle venue de rechercher d'autres solutions, a-t-il pensé, saluant d'ailleurs l'initiative de paix arabe. Il a enfin exprimé son soutien à la lutte du peuple palestinien pour arriver à créer un État palestinien vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité. Cette solution avec le principe de « terre contre paix » doit être à la base de la solution au conflit israélo-palestinien, a-t-il conclu.

M. RONALDO MOTA SARDENBERG (Brésil) a exprimé son soutien en faveur de l'établissement d'un État palestinien indépendant, souverain, cohérent sur le plan géographique, économiquement viable, et en paix avec Israël et aux frontières reconnues par la communauté internationale. Il a déclaré que les récentes évolutions comme la création d'un nouveau gouvernement palestinien d'unité nationale ou l'Initiative de paix arabe pouvaient mener à la reprise du processus de paix. M. Sardenberg s'est dit préoccupé par les récents conflits et a appelé toutes les parties à éviter de recourir à des interventions militaires disproportionnées. À cet égard, il a estimé que le démantèlement du mur de séparation, le gel des constructions de colonies israéliennes, la libération du soldat israélien et du journaliste britannique sont autant de mesures pour réduire les tensions dans la région et établir des mesures de confiance. Le représentant a, par la suite, fait part des nombreuses initiatives brésiliennes pour renforcer les liens du Brésil avec les pays du Moyen-Orient et notamment de l'idée de créer un « groupe des amis du Quatuor ». Il a par ailleurs exprimé sa préoccupation quant à la situation humanitaire désastreuse dans les

territoires palestiniens occupés et jugé essentiel le transfert des recettes fiscales retenues par Israël au Gouvernement palestinien. Il a souligné une nouvelle fois la nécessité de mettre en œuvre un processus politique avec un calendrier précis pour l'élaboration d'une stratégie qui permettrait la coexistence pacifique de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

M. CLAUDE HELLER (Mexique) a déclaré que ce quarantième anniversaire était l'occasion de se rappeler de tout ce qui reste à faire pour mettre fin à l'occupation par Israël du Territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. Pour y parvenir, le Gouvernement mexicain est convaincu qu'il faut engager le dialogue et rechercher une solution pacifique afin de parvenir à la coexistence en paix de deux États dans leurs frontières légitimes. Qualifiant ensuite d'inadmissible l'acquisition de terres par la force, la délégation du Mexique s'est pour cette raison opposée au principe « terre contre paix » qui, malgré son intérêt, ne repose sur une base juridique véritable. Le représentant a ensuite affirmé que le terrorisme était, et serait toujours, à condamner sur le plan moral, aucune crise ne pouvant justifier le recours à des actions de ce type. Appuyant enfin les efforts du Quatuor pour le Moyen-Orient en vue de relancer le processus de paix et ceux déployés par les pays arabes, notamment l'Initiative qu'ils ont prise pour dénouer la crise, le représentant a réaffirmé qu'aujourd'hui était l'occasion de relancer le processus de paix.

M. ADIYATWIDI ADIWOSO A. (Indonésie) a regretté le manque d'engagement du Conseil de sécurité dans la recherche d'une solution à la question palestinienne. Si les progrès ont été difficiles, c'est principalement parce que le Conseil a montré peu d'intérêt à contraindre Israël à honorer ses obligations envers les résolutions pertinentes. Israël est en fait encouragé par l'attitude du Conseil, a-t-il estimé, en soulignant que la situation au Moyen-Orient est d'une importance capitale pour la communauté internationale parce que l'impact de l'occupation israélienne a plongé le monde dans une situation volatile. Les conditions de vie des Palestiniens ont empiré à cause de l'intensification de l'agression et des tactiques d'occupation israéliennes, a-t-il poursuivi. La confiscation des revenus, les incursions fréquentes dans le Territoire palestinien, les assassinats et la détention des membres élus du Gouvernement et du Parlement palestiniens ont des conséquences sans précédent.

En outre, les points de contrôle, les humiliations quotidiennes qui en découlent et la construction du mur entourant les territoires palestiniens ont fait que le peuple palestinien vit aujourd'hui dans une prison en plein air et ont provoqué la paralysie des activités économiques et sociales. L'Indonésie, a conclu le représentant, condamne les politiques militaristes d'Israël qui sont une violation du droit international et des principes de la Charte de l'ONU. Pour réaliser la paix, il faut rester optimiste et faire les choses au fur et à mesure. Le représentant s'est donc félicité de la mise en place du Gouvernement palestinien d'unité nationale et de sa détermination à faire avancer le processus de paix par des négociations politiques. Il a aussi salué les réunions régulières entre les dirigeants palestiniens et israéliens. En la matière, il a souligné le rôle vital du Quatuor dont les efforts doivent être complétés par les parties prenantes régionales. Soulignant la pertinence de l'Initiative de paix arabe, le représentant a conclu, en appelant la communauté internationale à répondre à la situation humanitaire des territoires occupés.

M. MUHAMMAD ALI SORCAR (Bangladesh) a déclaré que cette célébration du quarantième anniversaire de l'occupation par Israël des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, rappelait douloureusement l'échec de la communauté internationale à résoudre la question. Il a à cet égard indiqué que cette occupation était au cœur de la crise du Moyen-Orient et la cause de la spirale de violence. Il a jugé malheureux qu'Israël continue de mener avec violence ses activités illégales avec impunité, faisant preuve d'un mépris total pour tous les musulmans du monde. Il a à cet égard fermement condamné les activités illégales menées par Israël et a exhorté l'ONU à intervenir avec détermination sur le problème.

Le représentant a par ailleurs fait part de la consternation de sa délégation quant à la détérioration de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés et de sa préoccupation face à la résurgence de violence. Il a appelé Israël à suspendre ses activités macabres, à lever le blocus humanitaire et économique imposé aux Palestiniens, à arrêter la construction du mur de séparation et à mettre un terme à l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie. Le Bangladesh réaffirme son plein soutien aux droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien à jouir d'un État indépendant et souverain. M. Ali

Sorcar a par ailleurs exhorté les parties prenantes à revenir à la table des négociations et les États Membres à assumer leur part de responsabilité collective pour trouver une solution juste et durable au conflit.

M. ALI HACHANI (Tunisie) a prévenu que le conflit israélo-palestinien alimente l'extrémisme et le terrorisme et accroît la violence dans la région. Rappelant les efforts déployés par son pays en faveur du peuple palestinien et d'un règlement pacifique du conflit, il s'est dit convaincu que la paix demeure l'option stratégique. Mais, cette paix, a-t-il précisé, nécessitera le retrait des territoires occupés et la fin des agressions et de la destruction des infrastructures palestiniennes. Le représentant a réaffirmé le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et la volonté de son pays de préserver les lieux saints. Il a donc condamné les fouilles entreprises près de la Mosquée Al Aqsa avant d'appeler la communauté internationale à contribuer à une mise en œuvre rapide de l'Initiative de paix arabe, des principes du Quatuor, des accords signés par les Palestiniens et les résolutions pertinentes de l'ONU. Le représentant s'est félicité des efforts déployés par le Roi d'Arabie saoudite. Il a espéré que les parties entameront rapidement des négociations pour mettre un terme à l'occupation. La solution est plus urgente que jamais pour rétablir la stabilité dans la région afin que ces populations puissent enfin consacrer toute leur énergie au développement économique et social, a conclu le représentant.

M. MARIO CASTELLÓN (Nicaragua) a relevé que les nombreuses initiatives qui ont été lancées au fil des ans et les différentes résolutions des organes de l'ONU sur la question de la Palestine, notamment du Conseil de sécurité, n'ont pas permis de mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien ni d'exercer ses droits inaliénables. Cela résulte de l'attitude de la puissance occupante qui ne respecte pas le droit international, y compris le droit international humanitaire et les droits de l'homme, a-t-il estimé. Il s'est dit préoccupé par des événements récents, qui pourraient détériorer gravement la situation économique, sociale et humanitaire extrêmement difficile dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, qui découle des pratiques illégales de la puissance occupante. M. Castellón Duarte a aussi déploré les dégâts physiques, économiques et sociaux que cause le mur de séparation, relevant le caractère illégal de cette construction selon les termes de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

Le Nicaragua, en sa capacité nationale et en tant que membre du Mouvement des non alignés, exhorte la communauté internationale et le Quatuor à poursuivre leurs efforts pour raviver le processus de paix et sauver la Feuille de route, afin de mettre un terme à l'occupation des territoires palestiniens occupés depuis 1967. Dans cet objectif, le représentant a appuyé l'Initiative de paix arabe qui a été renouvelée en mars dernier. Il s'est prononcé en faveur d'une solution définitive à la question palestinienne, comprenant la création d'un État palestinien viable, avec des frontières clairement définies et permettant l'exercice de la souveraineté par le peuple palestinien. M. Castellón a aussi rappelé la responsabilité des Nations Unies sur cette question.

M. PRASAD KARIYAWASAM (Sri Lanka) a regretté que les efforts sans relâche de la communauté internationale depuis 40 ans ne se soient pas encore concrétisés. Le règlement envisagé dans le cadre de la Feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient, ainsi que l'Initiative de paix arabe, constituent cependant des pas en avant appréciables. Mais les violations systématiques des droits des Palestiniens commises sous l'occupation israélienne ont conduit à une situation critique, notamment sur le plan économique, a estimé le représentant. Le Sri Lanka s'est déclaré fermement engagé en faveur des Palestiniens et continue de croire à la recherche d'une solution négociée entre les parties au conflit pour créer, sur la base des résolutions 242, 338, 1397 et 1515, un État palestinien démocratique avec Jérusalem-Est coexistant en paix avec Israël.

Mme YVONNE TERLINGEN, Amnesty International, a présenté le rapport que l'organisation a publié ces derniers jours, intitulé « Enduring occupation: Palestinians under siege in the West Bank ». Ce rapport détaille comment l'occupation par Israël des territoires palestiniens a conduit à des violations des droits de l'homme constantes et n'a pas permis de fournir les conditions de sécurité, ni au peuple palestinien ni à la population israélienne. Amnesty reconnaît l'obligation du Gouvernement israélien de protéger son peuple à l'intérieur de ses frontières, mais cela ne peut pas justifier les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui sont commises. Depuis 40 ans, la communauté

internationale n'a pas réussi à régler le conflit et on ne peut pas attendre 40 années de plus pour y parvenir, a fait observer Mme Terlingen. Elle a précisé que le rapport fournit des informations sur l'extension des colonies illégales et décrit toute une série de mesures qui obligent les Palestiniens à vivre dans des enclaves. Elle a aussi évoqué le mur de séparation de 700 km et l'avis de la Cour internationale de Justice qui l'a déclaré contraire au droit international. Elle a fait remarquer que 80% du mur sont construits sur des terres palestiniennes, à l'encontre du droit international. Elle a dénoncé le fait que des femmes qui sont sur le point d'accoucher et des personnes devant se rendre d'urgence à l'hôpital soient retardées à cause de ce mur.

Mme Terlingen a estimé que le Conseil de sécurité doit faire respecter ses propres résolutions, dont celles qui demandent la cessation de l'occupation. Elle a rappelé que cette occupation a conduit à une paupérisation sans précédent du peuple palestinien. La représentante a aussi dénoncé les attaques à la roquette visant les civils israéliens et rappelé qu'Amnesty International avait demandé aux deux parties d'épargner les civils innocents. Les recommandations qui figurent au rapport invitent le Gouvernement israélien à cesser l'implantation de nouvelles colonies de peuplement et la construction du mur de séparation et incitent la communauté internationale à mettre en place de toute urgence un mécanisme efficace de suivi du droit international dans les territoires occupés, en particulier en Cisjordanie. Ce mécanisme permettrait notamment de poursuivre les auteurs de crimes de guerre, a fait remarquer Mme Terlingen. Amnesty International est conscient des difficultés auxquelles se heurte la mise en place d'un tel mécanisme, mais estime qu'il est essentiel que les Nations Unies soient plus engagées dans la recherche d'une solution, a souligné Mme Terlingen. Elle a aussi demandé au Conseil de sécurité de prendre des mesures concrètes pour assurer la mise en œuvre de ses propres résolutions, pour mettre en place le mécanisme proposé et pour veiller à ce que tout processus de paix prévoie des dispositions sur le respect des droits de l'homme.

Parlant en particulier des colonies israéliennes et du mur de séparation, M. GREGORY KHALIL, Conseiller juridique du Groupe d'appui aux négociations à Ramallah, a indiqué qu'après 40 ans, l'occupation semble s'être muée en fait permanent. Nous sommes, a-t-il dit, dans une nouvelle étape de l'occupation et les prochains mois nous diront si oui ou non le conflit durera encore les 40 prochaines années. Outre l'occupation et la colonisation, c'est la politique unilatérale israélienne qui a caractérisé ces 40 dernières années. Aujourd'hui, l'Autorité palestinienne ne contrôle que 18% de la Palestine historique. Après avoir signé les accords de 1993, la population des colonies a augmenté très rapidement, provoquant l'isolement de la population palestinienne et un contrôle israélien sur les ressources en eau et sur Jérusalem. Aujourd'hui, en Cisjordanie, 85% des colonies seront intégrées grâce au mur qui s'éloigne très clairement de la ligne verte. Le mur correspond en effet à 9% de la Cisjordanie. À cause de la mainmise sur les ressources en eau, le mur détruit toute possibilité de viabilité d'un État palestinien. Dans la vallée du Jourdain, les colonies occupent 28% du Territoire palestinien. Les choses devraient s'aggraver puisque le mur s'accompagne d'une extension inquiétante de certaines colonies. Un État viable dépend de son accès à l'eau et aux terres arables. Or, Israël est en train de construire une autoroute reliant toutes les colonies et cela ne peut se faire sans l'annexion des cantons. Il faut aussi savoir que le désengagement d'Israël de Gaza s'est accompagné sur le déploiement de 30 000 colons en Cisjordanie. Concluant son exposé, l'orateur a estimé que la solution à une telle situation passe par la mise en œuvre de l'Accord sur le mouvement et l'accès, le respect de l'avis de la Cour internationale de Justice sur l'illégalité du mur de séparation et la reprise, dès maintenant, des négociations

Mme MONA EL FARRA, Directrice des projets de Gaza, de l'Alliance des enfants du Moyen-Orient dans la bande de Gaza, a déclaré que 2007 marquait le quarantième anniversaire de l'occupation brutale du Territoire palestinien. De la même manière, nous avons appelé à la fin de l'apartheid, nous devons enfin rendre justice aux Palestiniens, a-t-elle ajouté. Combien faudra-t-il de résolutions des Nations Unies pour y parvenir? s'est interrogée Mme El Farra. Combien d'années pour comprendre qu'Israël continue son agression sur le terrain contre les femmes, les enfants et les hommes palestiniens, la démolition de milliers de logements et la construction du mur de séparation. Elle a ajouté qu'il ne fallait pas seulement penser aux Palestiniens de la Cisjordanie, mais aussi aux citoyens de seconde classe qui vivent en Israël et à ceux qui ont été obligés de fuir en 1948. Pour sa part, la Directrice a expliqué qu'elle avait vécu son enfance comme sa vie adulte sous l'occupation et qu'elle y faisait encore face tous les jours

dans son travail, lorsque des centaines de Palestiniens se voyaient refuser le droit de circuler librement ou de pouvoir bénéficier d'un traitement médical approprié. Selon la *Health Work Committees Organization*, 45% des enfants de Gaza âgés de moins de cinq ans souffrent de troubles post-traumatiques. Lorsque je pense à des enfants palestiniens et à leurs vies sous l'occupation, je pense toujours aux enfants israéliens, a tenu à faire remarquer Mme El Farra, qui a rappelé l'obligation de créer un environnement favorable pour tous. Pour elle, ce n'est pas l'occupation qui apportera sûreté et sécurité aux enfants israéliens. Avant de conclure, elle a appelé la communauté internationale à faire pression sur Israël pour que son gouvernement s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Ancien soldat servant dans l'armée israélienne, M. EITAN DIAMOND, Chercheur au Centre israélien d'information pour les droits de l'homme dans les territoires occupés, a raconté une histoire « pour montrer ce que 40 ans d'occupation ont produit de part et d'autre ». Au cours d'une conversation téléphonique avec sa femme alors qu'il était posté sur un char, cette dernière attire son attention sur un bruit. C'était des enfants qui, lançant des cailloux, ont conduit les soldats israéliens à procéder à des tirs d'avertissement. Rentré chez lui, sa femme lui demande s'il est vrai, comme elle l'a appris par la télévision, que les soldats avaient tiré sur des enfants. Non, ai-je répondu, c'était des tirs d'avertissement. Mais avec le recul, l'ancien soldat s'est demandé ce qu'il penserait si quelqu'un tirait à 15 mètres de son enfant.

Il a alors pris la décision de quitter et de rejoindre un Centre qui, à ce jour, a fait paraître un grand nombre de rapports sur les violations des droits de l'homme perpétrés par les représentants du peuple israélien dans les territoires occupés. De façon générale, a-t-il, il existe des cas où les violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire sont perpétrées par les autorités menant la politique officielle d'Israël qui les justifie comme des mesures de sécurité nécessaires. Le Centre a prouvé que très souvent, ces mesures ignorent le bien-être des Palestiniens. Dans d'autres cas, les justifications en matière de sécurité ne sont qu'un prétexte pour d'autres préoccupations illégitimes comme l'expansion des colonies de peuplement.

L'itinéraire du mur de séparation le prouve, car il a été créé pour favoriser l'expansion des colonies contre l'intérêt sécuritaire d'Israël. À ces exemples d'abus perpétrés et sanctionnés par l'État qui fournit aux colons eau et électricité, il faut ajouter les restrictions imposées au déplacement de la population palestinienne. Ce qui a été fait a été de saper le tissu social des Palestiniens et ces restrictions ne sont pas seulement physiques mais elles sont la loi. Les Palestiniens n'ont plus le droit d'entrer en Israël et ils ne peuvent pas non plus se déplacer d'une zone à l'autre en Cisjordanie, et de la Cisjordanie à Gaza. Il y a aussi des cas d'abus perpétrés avec la bénédiction de l'État comme la détention arbitraire ou la comparution devant un tribunal militaire qui n'est en fait qu'une parodie de justice.

L'orateur a aussi mentionné l'utilisation des armes à feu, en soulignant que les instructions en la matière sont des violations du droit international humanitaire. Les tirs se font sans proportionnalité et sans distinction entre civils et militaires, ce qui revient à des assassinats ciblés. Aujourd'hui, les attaques aériennes à Gaza ont créé une véritable occupation de l'espace aérien. Les autres violations sont celles qui sont perpétrées par des soldats ou des colons. Ces actes constituent une violation du droit international et la loi qui les interdit n'est pas appliquée. Cela donne lieu à une culture d'impunité où les colons et les soldats peuvent penser qu'ils peuvent faire ce qui leur plaît. Le Centre, a encore indiqué l'orateur, a reçu des milliers de témoignages de différents types qui ne sont qu'une petite fraction du nombre total des abus et des violations.

L'orateur a aussi accusé la communauté internationale qui, de bonne foi, perpétue l'occupation israélienne. Pourquoi lorsque Israël a bombardé la centrale électrique de Gaza, la communauté internationale a-t-elle financé les réparations en lieu et place d'Israël? Si l'occupation devient moins coûteuse, pourquoi Israël arrêterait? L'orateur a aussi dénoncé les luttes entre factions palestiniennes à Gaza, qui donnent lieu à de graves violations des droits de l'homme. Un autre problème est celui de la corruption et des violations des droits perpétrés par les groupes armés palestiniens comme les enlèvements ou les attaques aux roquettes contre les villages entourant Gaza.

Il faut insister pour que les deux parties respectent les mêmes règles car cibler des populations civiles est une violation du droit international, a-t-il rappelé. Les actes perpétrés par les uns et les autres ne font qu'attiser la haine, engendrer plus de souffrances et provoquer plus d'effusion et de larmes. Il faut espérer qu'au lieu de cela, davantage de personnes se joindront à des initiatives de lutte pour la paix comme les « Combattants pour la paix », a conclu l'orateur.

Mme INGRID JARADAT GASSNER, Directrice du Comité exécutif du Centre de ressources pour les droits des résidents et réfugiés de Palestine (BADIL), a rappelé que la politique d'Israël sous l'occupation avait été de s'approprier le maximum de terres et de biens immobiliers avec le minimum de personnes. Elle a indiqué que la plupart des propriétaires de ces terres et logements étaient des réfugiés spoliés, qui sont en droit de prétendre à être dédommagés. Or, aujourd'hui, on a le sentiment, a-t-elle expliqué, que les réfugiés palestiniens sont devenus un obstacle à la paix. Nous devons reconnaître que l'occupation n'est pas la cause profonde du conflit israélo-palestinien, dans la mesure où la situation dans la région est à l'ordre du jour des Nations Unies depuis 60 ans. La raison pour laquelle Israël poursuit son occupation dans le territoire palestinien est assez proche en réalité de celles pour lesquelles il s'oppose au retour des réfugiés israéliens de 1948, a-t-elle souligné. Pour Mme Gassner, il faut réintroduire le droit au retour des réfugiés palestiniens dans le processus de paix, alors que cette question a souvent été marginalisée. Elle a rappelé qu'un pas en avant a été fait avec la société civile israélienne, qui a entrepris pour la première fois de sensibiliser l'opinion publique israélienne à la question fondamentale des réfugiés. De nombreux experts internationaux ont travaillé sur cette question, y compris sur celle du droit au retour. En tant qu'organisation de la société civile, le BADIL a mené des campagnes pour faire pression sur Israël pour qu'il s'acquitte de ses obligations internationales. La Directrice du BADIL a souhaité que les réfugiés palestiniens soient davantage impliqués dans le processus de paix, à l'approche du 60^e anniversaire de l'exode palestinien survenu en 1948.

Constatant la politique de la chaise vide de la délégation d'Israël, YONATAN SHAPIRA, ancien pilote des forces aériennes d'Israël et membre des « Combattants pour la paix », a espéré voir bientôt un Ambassadeur d'Israël épris de paix et partisan des négociations. Il y a quatre ans, avec d'autres pilotes, a-t-il raconté, nous avons organisé une pétition qui s'opposait à des ordres illégaux et moraux et aux attaques contre la population civile, car elles ne sont que le résultat de l'occupation qui corrompt la population israélienne dans son ensemble. Nous n'étions pas seuls, a-t-il dit, avec l'aide de tous et celle de la communauté internationale, il a été possible de montrer cette pointe de l'iceberg. Israël se complait à nous laisser en liberté pour montrer au monde qu'il est une grande démocratie. Or, ce n'est pas le cas et le mot d'apartheid ne suffit plus à décrire ce qui se passe sur le terrain, a-t-il dit, en arguant que c'est plutôt le mot « bombacratie » qui conviendrait le mieux à Israël.

Je rêve de vivre dans la paix avec tout le monde, a-t-il confié. Le refus d'obéir à des ordres illégaux et de participer à des crimes était la première étape. Elle a été suivie d'une visite dans les territoires palestiniens occupés pour rencontrer les personnes qu'Israël fait tant souffrir. Cette visite a conduit à la création de la marche « Combattants pour la paix » dans laquelle des milliers de personnes ont fait une déclaration qui dit: « Nous sommes un groupe de Palestiniens et d'Israéliens qui avons pris part au cycle de la violence et nous avons décidé de déposer nos armes pour la justice et la paix grâce à des méthodes non violentes. Aujourd'hui, nous joignons nos forces pour mettre un terme à l'oppression et à la violence ».

L'orateur a demandé la liberté pour les Palestiniens et pour les Israéliens pour qu'ils ne soient plus des oppresseurs. Les Palestiniens doivent arrêter la violence pour ne pas donner de prétexte à l'autre partie. Ceux qui disent aujourd'hui qu'il n'y a pas de partenaires pour la paix sont contre la paix. Ironisant sur le fait qu'Israël soit la cinquante-troisième étoile du drapeau américain, il a dit aux États-Unis que s'ils veulent voir plus de morts et de bains de sang, ils n'ont qu'à continuer à envoyer à Israël leurs armes et leurs balles. Mais s'ils veulent la justice et la paix, ils doivent arrêter maintenant. Les États-Unis, a-t-il accusé, utilisent Israël comme le terrain d'essai de leurs armes et les Israéliens en ont assez. Les États-Unis font tourner leur industrie en envoyant leurs armes à Israël et ces armes le tuent.

Pourquoi n'y a-t-il pas plus de soldats qui refusent d'obéir aux ordres? a-t-il demandé, en anticipant les questions des délégations. Parce que comme moi auparavant, ils croient encore que la paix est possible. Il faut pourtant renoncer à l'espoir selon lequel le Gouvernement israélien finira par comprendre qu'il se trompe. Arrêtez, s'est-il écrié, de croire que ce Gouvernement peut changer. Il faut se réveiller et je suis venu ici pour vous demander, par amour pour mon pays et pour les Israéliens, des sanctions non pas contre mon peuple mais contre mon gouvernement. L'orateur a demandé à l'Union européenne, aux États-Unis et au reste du monde en particulier, à la société civile, de commencer à exercer une véritable pression sur les dirigeants israéliens car c'est le prix de la paix.

J'ai pu dire non aux ordres et aujourd'hui c'est à vous de dire non à la politique impérialiste et au chèque en blanc qu'obtient le Gouvernement israélien, a dit l'orateur. Il existe aujourd'hui des dizaines d'ONG qui font un travail remarquable, qui se côtoient et qui collaborent. Les partenaires sont là et les dirigeants de la prochaine génération aussi mais il faut arrêter de croire que le Gouvernement israélien va changer de politique. En tant qu'ancien pilote, a-t-il poursuivi, c'est la mission la plus importante que j'effectue aujourd'hui. Utiliser davantage cette foi juive et israélienne pour mettre un terme à l'occupation, a-t-il demandé.

Dans sa déclaration de clôture, M. PAUL BADJI (Sénégal), Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déclaré qu'il ressortait des témoignages entendus aujourd'hui que la communauté internationale voyait dans l'occupation du Territoire palestinien la cause profonde du conflit israélo-palestinien, que cette occupation avait duré trop longtemps et qu'il fallait y mettre fin au plus vite. Il a rappelé qu'il incombait aux Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève de veiller au respect des dispositions de cette Convention et aux États Membres de l'ONU d'assumer la responsabilité qui est la leur de faire appliquer les résolutions pertinentes, en particulier les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité a indiqué que des organisations de la société civile et des militants de paix participaient en ce moment même dans le monde entier à une multitude de réunions pour marquer ce triste anniversaire et exiger que soit mis immédiatement fin à l'occupation. Il leur a, à cet égard, fait part de la reconnaissance du Comité pour leur travail de sensibilisation de l'opinion publique à la question de la Palestine. Nous avons l'obligation morale de travailler à obtenir d'urgence la fin de l'occupation, à la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël et ses voisins, a souligné M. Badji.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel